

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION n° 2021/152

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Vote électronique à distance du jeudi 18 mars 2021 à 17h au mercredi 24 mars 2021 à 14h

Sous la présidence de M. Rémy LAURENT

Membres ayant participé au vote :

M. ACHARD - M. ALAUX - M. ALBIZATI - M. ARNAUD - MME BAEKE-GANSER - MME BAILLARD - M. BARJOT - M. BAUDIN - MME BAUDIN - MME BEAUD - MME BEAULIEU - MME BERTRAND - M. BOUCHER - M. BRETON - M. CADEVILLE - MME CARTIER - M. CHAMBRE - M. CHEVRIER - M. CORNET - M. COUESMES - MME CUENIN - M. CURTIT - M. de CHARETTE - M. DEBOURG - M. DENIS - M. DEROIN - M. DIAZ - M. ECHALIER - M. EXARTIER - M. FERRARI - M. FICHERE - M. GILLE - M. GIRARDOT - M. GUERDER - M. GUTEHRLE - MME GUYOT - M. HAMOUDI - MME HERRBACH - M. JANAND - MME JOBIC - M. JOSET - MME JOURDAIN-GROS - M. KOSTER - M. LAPLAUD - M. LAURENT - MME LE MESNIL - M. MANDRAY - M. MANZONI - M. MARTIN - M. MINET - M. MIREPOIX - M. MONTOUT - M. NAULOT - M. ORSI - M. PARIGOT - M. PARIZON - M. PARRY - MME PATISSIER - M. PENNEQUIN - M. PEREZ - M. PETITJEAN - MME PICHOL - MME PISTOIA - M. QUIVOGNE - MME RACLE - M. REGNAULT - MME RICHARD - M. ROY - M. SEID - M. SUCHAUT - M. THOUVENOT - M. VION - MME VUILLEMEY - M. ZOBERI

Membres n'ayant pas participé au vote :

MME ALEXANDRE - MME ANDRE - M. AUCHET - M. BARBEY - M. CAILLOT - MME COUTURIER - M. DAUMAS - MME DU PARC - M. FERRAND - M. GRENIER - MME NEUVILLE - M. PENET - M. PETAMENT - M. PICHOT - MME RAMISSE - M. THILLET - MME TOITOT - M. ZAHRAI

Convention de partenariat CCI BFC- Conseil Régional BFC
Plateforme d'observation Décidata

Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté a pour axe prioritaire de sa mandature l'économie de la connaissance. Conformément à la Stratégie Régionale de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII 2016-2021) et à la Stratégie Régionale de la Connaissance (SRC), la première déclinaison concrète est de disposer d'une plateforme d'observation Décidata dans le domaine de l'économie, des territoires, des entreprises... et de la formation.

L'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté

- Considérant qu'il est aujourd'hui indispensable à l'échelle de la Grande Région de disposer d'un outil de pilotage de l'action publique et d'aide à la décision des Acteurs publics tant au service des entreprises avec la Data comme élément de compétitivité que des territoires avec la connaissance comme déterminant de leur attractivité,
- Considérant qu'il est impératif de mutualiser les moyens de gestion de la donnée au sein d'une plateforme unique dans l'objectif double d'optimiser les ressources techniques, documentaires et humaines et de disposer de données fiables et partagées,
- Considérant le socle BASECO comme solution partenariale commune de technologie récente permettant d'accéder à plus de 600 indicateurs, aux dix observatoires thématiques existants, de bénéficier du réseau des 20 fournisseurs partenaires régionaux d'information et de capitaliser sur les compétences acquises d'experts de la Data,

- Considérant la signature de la convention de partenariat triennale multipartite Décidata (ex Observatoire Régional Economie, Emploi, Formation) aux côtés de l'Etat, du Conseil Régional BFC, de l'AER et d'EMFOR pour la période 2018-2021,
- Considérant que la première étape de mise à jour et d'extension à la grande région des indicateurs existants ainsi que la deuxième étape de révision commune des indicateurs par l'Etat, le Conseil Régional BFC, l'AER et EMFOR et la CCI ont été réalisées,
- Considérant que cette nouvelle étape du partenariat consiste à renouveler les indicateurs pour les thématiques actuelles, la création de nouveaux tableaux de bords, ... et le déploiement des accès aux cibles identifiés,

Autorise le Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté à :

- solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté pour effectuer cette nouvelle étape du partenariat Décidata dans le cadre d'une convention particulière bipartite entre le Conseil Régional et la CCI Bourgogne Franche-Comté 2021-2022.

Les Membres Titulaires de la CCI Bourgogne Franche-Comté, par vote électronique à distance du jeudi 18 mars 2021 à 17h au mercredi 24 mars 2021 à 14h, sur proposition du Président LAURENT, adoptent cette délibération à l'unanimité.

Nombre de votants : 74
Vote pour : 74
Abstention : 0
Vote contre : 0

Dijon, le 24 mars 2021
Certifié conforme



Le Président

Rémy LAURENT